



Jour de Carence – Oui pour les Agents, Non pour le projet de décret, conclusion Abstention

Ce jeudi 7 janvier 2021 a eu lieu le premier Conseil Commun de la Fonction Publique – CCFP de l'année 2021 en visioconférence avec un point à l'ordre du jour :

- décret relatif à la suspension du jour de carence au titre des congés de maladie directement en lien avec la covid-19 accordés aux agents publics et à certains salariés.

La **FA-FP** a émis un avis d'abstention à propos de ce projet de décret. En effet ce décret ne correspondant pas à nos revendications, à savoir la suppression du jour de carence.

D'ailleurs, avec d'autres organisations syndicales, nous avons présenté et approuvé un vœu ayant pour objet le rappel de cette demande :

« Le CCFP prend acte de la première avancée, revendiquée depuis de longues semaines, de la suspension du jour de carence dans les cas de COVID. Sans entrer à l'occasion de ce vœu dans les questions posées par le décret soumis ce jour à l'avis de l'instance, le CCFP continue d'estimer que la véritable mesure de justice, conforme aux enjeux de la santé publique, demeure l'abrogation pure et simple de ce dispositif contre-productif, injuste et discriminant.

Le jour de carence doit être abrogé afin de garantir la santé des agents et des usagers, en toutes circonstances. »

Lors de cet examen, la **FA-FP** a présenté un amendement visant à prolonger l'application de ce texte au-delà de la date prévue dans le projet, qui est actuellement fixée au 31 mars 2021, alors que rien n'indique que la crise sanitaire ne soit terminée à cette date. Pour la **FA-FP** cette date est irréaliste, même les « indiscrets journalistiques » laissent entendre que l'état d'urgence sanitaire pourrait être repoussé jusqu'au 1^{er} juin 2021, lors du conseil des ministres du 13 janvier prochain. La **FA-FP** a donc proposé d'étendre la date d'application de ce décret au 31 décembre 2022.

Nous avons été partiellement entendus puisque la Ministre, Mme Amélie de Montchalin, présente à cette séance, s'est engagée à prolonger au-delà du 31 mars 2021 la suspension du jour de carence si la crise sanitaire devait perdurer.

La **FA-FP** continue, pour tous les agents publics, à travailler sur une amélioration de leurs carrières, des modalités de recrutements et plus généralement sur le renforcement de notre statut, seul élément véritablement protecteur du service public et de ces utilisateurs.

Paris, le 7 janvier 2021

Contact presse : Pascal KESSLER
Présidente **FA-FP**
Tel : 06.81.01.38.51

FA-FP

96 rue Blanche
75009 PARIS

Tel : 01 42 80 22 22

Courriel : contact@fa-fp.org

Site internet : <http://www.fa-fp.org>

A la FA un autre syndicalisme est possible !

